

Mandat

Outre le mandat que lui confie la convention collective, le Comité du plan de carrière du groupe technique :

- a) assiste les membres du groupe technique dans la préparation de leur demande d'avancement au niveau I et dans toutes les autres étapes prévues à la convention collective ;
- b) participe aux rencontres du comité paritaire et remet le procès-verbal au bureau du Syndicat à la suite de chaque réunion ;
- c) s'assure que la procédure prévue à la convention collective soit respectée ;
- d) informe et consulte les instances du Syndicat sur les difficultés rencontrées et propose des solutions ;
- e) fait des recommandations au Comité de négociation concernant les amendements à apporter à la convention collective relativement au plan de carrière du groupe technique.

Membres

Isabelle Arsenault
Alex Grenier
Jasmine Lambert
Caroline Roy, coordination

Compte rendu des activités de l'année 2025-2026 (1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026)

De mai à décembre 2025, nous avons rencontré 6 candidats. Sur les 6, 3 ont déposé leur document. Tous les dossiers ont été acceptés.

Depuis le début de l'année 2026, nous avons rencontré 5 autres candidats. Une personne a déposé son document et a été acceptée.

Nous n'avons pas rencontré d'embuches majeures pour l'année 2025-2026. Au contraire, c'est une très belle année avec un bon taux de succès.

La venue dans l'équipe d'une troisième personne et la stabilité dans l'équipe des RH nous permettent d'avoir un bon rythme et de répartir adéquatement les dossiers.

De plus, il y a un retour de la formalité du processus (signature à la suite de l'acceptation d'un dossier). Ceci permet d'officialiser les dossiers.